

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date convocation : 05/12/2025

Affichage  
05/12/2025

Le douze décembre deux mille vingt-cinq à vingt heures et trente-cinq minutes, les membres du Conseil Municipal de la commune de Grandfresnoy dûment convoqués, se sont réunis au lieu habituel de leurs séances sous la présidence de Monsieur Ivan WASYLYZYN, Maire.

Nombre de Conseillers

En exercice : 19  
Présents : 14  
Votants : 16

Étaient présents : Mesdames et Messieurs Ivan WASYLYZYN, Michel FLOURY, Daniel HUART, Vincent VILLARD, Marie-Christine GODON, Brigitte POIRIER, Cindy MOULIGNEAUX, Françoise DEVAUX, Benoît DEVAUX, Daniel CHRIST, Sandrine BOUCHERY, Stéphane WALLET, Gérard LINO et Hugues POIRIER.

Absents excusés : Mesdames et Monsieur Catherine DONZELLE ayant donné pouvoir à Marie-Christine GODON, Sandrine BOURSON, Béatrice LAMBERT ayant donné pouvoir à Ivan WASYLYZYN, Richard HARDY.

Absente : Madame Isabelle ANCELIN-ZAMBETTI.

Monsieur Vincent VILLARD a été désigné secrétaire de séance.

### ❖ REORGANISATION DES HORAIRES D'OUVERTURE AU PUBLIC DE LA MAIRIE – SIXIEME DELIBERATION

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2121-29 et suivants relatifs aux compétences du Conseil municipal ;

Vu la nécessité d'adapter les horaires d'accueil du public afin de mieux répondre aux besoins des administrés et d'optimiser l'organisation du service ;

Considérant la faible fréquentation observée le samedi matin en accueil libre ;

Considérant l'intérêt de proposer des plages d'ouverture élargies en semaine pour améliorer l'accessibilité des services municipaux ;

Considérant qu'il apparaît opportun de maintenir une permanence le samedi matin par les élus, mais uniquement sur rendez-vous, afin de répondre aux demandes spécifiques nécessitant une disponibilité adaptée.

Après en avoir délibéré,

Décide :

La fermeture au public le samedi matin à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026, l'accueil libre du public en mairie sera fermé le samedi matin.

La mise en place d'une permanence sur rendez-vous le samedi matin, de 10 h à 12 h, sera assurée uniquement sur rendez-vous, pris préalablement auprès du secrétariat de mairie.

Modification des horaires d'ouverture au public :

Afin de garantir un service adapté, les horaires d'ouverture au public de la mairie seront modifiés comme suit :

- Lundi : 9h00-12h00 / 15h30-18h00
- Mardi : 9h00-12h00 / 15h30-18h00
- Mercredi : 9h00-12h00
- Vendredi : 9h00-12h / 15h30-18h00

La présente délibération sera transmise à la sous-préfecture et affichée en mairie conformément à la réglementation en vigueur.

Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Pour copie conforme, le maire, Ivan WASYLYZYN

